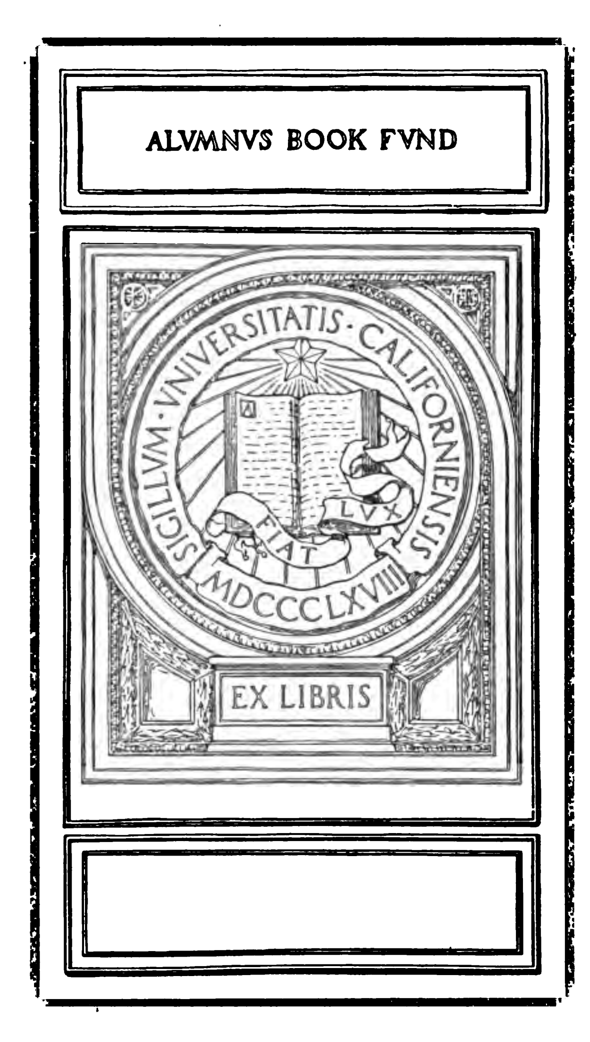

UC-NRLF
$B 128 859


ALVMNVS BOOK FVND
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

à Monsieur Bruel, des Archives nationales,
hommage d'estime et de gratitude
F. Cucherat

LA

QUESTION DU TERREAU

OU DU LIEU PRÉCIS OU EST NÉE

LA

B[SE] MARGUERITE-MARIE

DANS LA PAROISSE DE VEROSVRES

PAR M. F. CUCHERAT
CHAN. HON., AUMONIER DE L'HOPITAL DE PARAY-LE-MONIAL

AUTUN
IMPRIMERIE DEJUSSIEU PÈRE ET FILS
1877

vertus de son adolescence et qu'elle ne quitta ce lieu qu'à vingt-quatre ans, pour entrer à la Visitation de Paray-le-Monial, où elle mourut saintement à quarante-trois ans, le 17 octobre 1690.

Telles sont les étapes certaines de cette vie si remplie de combats et de mérites.

Mais où est née Marguerite-Marie ? où a-t-elle passé, auprès de ses parents, les quatre premières années de sa vie ? (1) C'est là le sujet d'une controverse de deux cents ans, silencieuse et calme jusqu'à nos jours, depuis peu ardente et passionnée.

On comprend, jusqu'à un certain point, l'ardeur de part et d'autre. Si la question du Terreau est assez indifférente ou inconnue aux mécréants et aux étrangers, même chrétiens, qui ne visiteront jamais ces lieux bénis, elle ne saurait l'être ni aux pieux habitants de la contrée, ni aux nombreux pèlerins qui aiment à venir s'agenouiller sur les traces des pas de la Bienheureuse amie du Sacré-Cœur, les baiser et y prier.

Telle est la pensée de la sainte Église, laquelle, dans les procédures pour la canonisation des saints, s'enquiert avec soin du lieu précis de leur naissance. Ainsi, dans la procédure épiscopale de 1821, approuvée et louée par la Congrégation des Rites sacrés, et par le souverain Pontife, qui voulut bien y répondre en rendant le décret de vénérabilité, le neuvième interrogatoire adressé aux témoins est ainsi conçu : « Demander au témoin s'il sait l'année, le mois et le jour, le lieu et l'endroit du lieu où est née la servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque : *Quo loco et loco loci ortum duxerit prædicta serva Dei Margarita Maria Alacoque?* »

Le culte des saints, on le voit, n'embrasse pas seulement leur dépouille corporelle; il s'étend justement aux choses et aux lieux qui rappellent leur mémoire. A Assise, on a élevé une charmante chapelle appelée *S. Francesco Piccolo,* à la place de l'étable où, sur l'avis d'un ange, la mère de saint François alla le mettre au jour, commençant ainsi la merveilleuse série de ses *similitudes* avec le Sauveur du monde.

C'est pourquoi j'entreprends de traiter à fond, avec la grâce

(1) voir aux errata

de l'adorable Cœur de Jésus, un problème qui s'impose à l'historien de la bienheureuse Marguerite-Marie. Je l'étudierai avec calme, constance et bonne foi. Puissé-je contribuer au triomphe définitif de la vérité !

Cette étude embrasse trois parties dont voici les titres :

1° *Exposé historique de la question ;*

2° *Valeur probante des premiers témoignages et des pièces produites à l'appui de part et d'autre ;*

3° *Examen de la thèse et des moyens opposés à la possession du Terreau.*

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ HISTORIQUE DE LA SITUATION

On ne peut accuser raisonnablement personne aujourd'hui d'avoir soulevé la controverse entre les villages du Terreau et de Lhautecour, relativement au lieu précis de la naissance de Marguerite-Marie Alacoque. La question remonte à l'origine même de la chose et n'a fait depuis que se continuer et s'éclaircir.

L'opinion qui fait naître la Bienheureuse au Terreau s'est produite la première et a été formulée et écrite sans hésitation, au lendemain de sa mort, en 1690, par les contemporaines qui avaient été ses compagnes de vingt ans : « Elle vint au » monde, disent-elles dans leur mémoire sur sa vie, le jour de » Sainte-Madeleine, prit naissance au Terreau et fut baptisée » dans la paroisse de Verosvres. »

Je renvoie pour l'histoire de ce mémoire et pour la rectification d'une erreur de date à la préface de la publication intitulée : *Vie et Œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie.* On y verra que la pensée des compagnes de la Bienheureuse était de préparer les matériaux fidèles et sûrs pour servir à l'histoire future

de la servante de Dieu. On y verra également comment Dieu amena au diocèse d'Autun, en l'an 1711, J. Languet, qui fut ce grand et courageux historien dont l'œuvre parut en 1729. On y lisait à la deuxième page : « Ce fut le 22 juillet 1647 que » celle dont j'écris la vie vint au monde à Lauthecour, paroisse » de Verosvres, au diocèse d'Autun. »

Ainsi, dès l'origine, l'opinion en faveur de Lhautecour a eu pour elle le texte imprimé de Languet, lequel adoptait le témoignage de Chrysostome Alacoque, frère aîné de la Bienheureuse.

Dès l'origine aussi, et antérieurement de vingt-huit ans à Languet, l'opinion en faveur du Terreau a été mise en avant par les compagnes de la Bienheureuse dont l'œuvre est demeurée manuscrite jusqu'en 1866.

Il y a grandement lieu de peser attentivement la valeur de ces témoignages contraires, et j'y consacrerai toute la seconde partie de cette étude critique. Présentement, je ne fais qu'exposer l'histoire de la question.

L'apparition en public de la belle œuvre de Languet, en 1729, dut attirer l'attention des contemporaines sur le point où il n'était point d'accord avec elles. Les filles de Saint-François-de-Sales, si droites, si dociles, si amies de la vérité, ont eu assurément leurs raisons pour maintenir leur affirmation première. Car elles n'ont rien changé à leur manuscrit et se sont bien gardées de substituer Lhautecour au Terreau.

Au dehors, l'opinion de Languet tirait un grand avantage de l'impression, de la diffusion et des nombreuses éditions de son livre, sur celle des contemporaines, dont l'œuvre est demeurée inédite aux archives du monastère, et à la disposition de cette seule communauté, jusqu'en 1866, que leur œuvre a été imprimée pour la première fois.

Et, malgré cela, la tradition qui fait naître Marguerite-Marie au Terreau s'est conservée fidèlement jusqu'à ce siècle, tant dans la paroisse de Verosvres qu'au monastère de Paray.

Le témoin de la tradition paroissiale de Verosvres est M. Benoît Guilloux, lequel, dans la procédure préparatoire de 1821, rend son témoignage sacré entre les mains de

M. Circaud, grand vicaire du diocèse, et en présence de la commission épiscopale qu'il préside à Paray.

« On lui demande s'il sait l'année, le mois et le jour, le lieu » et l'endroit du lieu où est née la servante de Dieu, Margue- » rite-Marie Alacoque. Il répond qu'il est très sûrement ren- » seigné sur toutes ces choses, savoir, que Marguerite-Marie » est née dans la susdite paroisse de Verosvres, au village dit » le Terreau, le 22 juillet 1647 ; quant à ses parents, elle a eu » pour père Claude Alacoque, et pour mère Philiberte Lamyn. »

Je ne fais ici que traduire littéralement le texte original de la belle procédure dirigée par M. Circaud, canoniste digne des meilleurs de Rome. Ce texte est trop important pour que je ne le donne pas ici, dans la langue de l'Église et tel qu'il a été présenté à la cour de Rome :

» Judices mandarunt inchoari examen dicti D. Guilloux, » testis... Juxta nonum interrogatorium, interrogatus an sciat » quo anno, mense ac die, quo loco et loci loco ortum duxerit » prædicta Dei serva Margarita-Maria Alacoque ;

» Respondit se hæc omnia apprime callere : Scilicet, nata est » Margarita Maria in parochia Verosvres, in pago dicto le » Terreau, die vigesima secunda julii anni millesimi sexen- » tesimi quadragesimi septimi.

» Juxta decimum..., respondit : parentes Margaritæ Mariæ » Alacoque fuisse Claudium Alacoque, patrem, et Philibertam » Lamyn, matrem.

» Ita est : Gilbertus Brunet, actuarius. »

« Pour copie certifiée authentique, Legros, chanoine, archi- » viste. Autun, le 5 mars 1877. »

Dans le résumé imprimé à Rome, il y a un *c* pour un *e*, le Tercau pour le Terreau, et l'article n'est pas séparé du mot. Voulant m'assurer de la version véritable, je me suis adressé à l'obligeance de M. Legros, archiviste diocésain. Il a copié dans le manuscrit original le texte que l'on vient de lire.

Or, quel est celui qui affirme si positivement qu'il est sûr de ce qu'il va dire relativement *au lieu et à l'endroit du lieu* de la naissance de Marguerite-Marie : *se hæc omnia apprime*

callere ? C'est un confesseur de la foi, devenu par son mérite personnel archiprêtre de Palinges, où il est décédé en 1827. Il est né, comme Marguerite-Márie, à Verosvres, et y a passé son enfance. Sa famille était alors, comme elle est encore aujourd'hui, une des plus considérables de la paroisse. Quand il faisait cette déposition, en 1821, il avait soixante-neuf ans. Il avait donc connu et fréquenté les anciens de la paroisse avant la Révolution. Ses parents et grands parents ont vécu dans l'amitié de ceux de la Bienheureuse. Mille et mille fois il les a entendu parler de la servante de Dieu, de sa vie et de ses vertus : « Se millies et amplius de Margarita Maria, et de ejus » virtutibus et sanctitate loquentes audivisse tum in loco ubi » ipse ortum habuit, tum in toto districtu Quadrigellarum » (du Charollais)... » (p. 31). — « Hæc autem quæ a parentibus » propriis se didicisse declarat, nota esse omnibus. » (Ibid. p. 44.)

Ainsi, au témoignage de M. Benoît Guilloux, il *était notoire à tous,* entre autres choses, que la Bienheureuse est née au Terreau. Et c'est après avoir prêté le serment solennel, sous peine d'excommunication réservée au Pape, de ne dire que la vérité, qu'un témoin si respectable et si bien instruit fait cette déposition.

Et dans le texte cité plus haut on voit bien qu'il parle de lui-même et de science certaine, comme il l'a déclaré : *Se apprime callere.* Il ne suit pas Languet dans la controverse du Terreau et de Lhautecour, bien qu'il connaisse parfaitement son histoire de Marguerite-Marie, et la cite (ibid., p. 362) à l'appui des vertus de cette servante de Dieu : « Quod quidem constat ex » vita sororis Margaritæ a DD. Languet Suessionensi archiepis- » copo conscripta... » Et d'autre part, s'il est pour le Terreau avec les contemporaines, il ne les suit pas non plus quand elles ne lui donnent que quarante-deux ans de vie sur la terre, et la font naître à tort en 1648 au lieu de 1647.

Voilà donc la vraie tradition de Verosvres avant la Révolution et au commencement de notre siècle. Elle est en faveur du Terreau.

Quant à la tradition du monastère elle est aussi aisée à constater que celle de Verosvres. Les deux opinions se retrouvent en présence dans la procédure apostolique *sur les vertus,* en 1830; et le nombre est en faveur de Lhautecour contre le Terreau, comme quatre est à deux. Mais la vérité n'est pas subordonnée au suffrage universel; le suffrage du plus grand nombre n'a pas non plus autorité absolue pour la constater. C'est bien ici qu'il faut appliquer l'axiome de l'antique sagesse : *Non numerantur, sed ponderantur.*

Or, que voyons-nous en prenant les choses sur ce pied? — Nous trouvons quatre religieuses qui la font naître à Lhautecour, et deux au Terreau. De quel côté est la tradition vraie du monastère ?

Les quatre religieuses favorables à Lhautecour sont toutes étrangères au pays et venues de provinces éloignées, postérieurement à la restauration du monastère, en 1821. Elles sont donc, en 1830, nouvelles venues à Paray; elles n'ont lu que Languet et ne peuvent que répéter son affirmation. Ce sont les sœurs Marie-Justine de Grandval, du monastère d'Annecy; Marie-Félicité Gimelet, professe de l'ancien monastère de Mâcon; Louis-Bénédicte Gricourt, de la Visitation de Meaux; et Marie de Sales Charrault, de Seurre (Côte-d'Or).

La mère Marie-Justine de Grandval est très réservée dans sa déposition. Elle laisse d'abord sans réponse l'interrogatoire de *l'endroit du lieu* de la naissance de Marguerite-Marie; et quand plus tard elle veut suppléer à ce silence, c'est en ces termes : « Je dois ajouter aux réponses que j'ai faites aux » interrogatoires qui m'ont été adressés, que la Vénérable était » de Lhautecour : *la Venerabile era di Lhautecour.* » Elle semble avoir eu vent de la controverse et vouloir l'éluder relativement au lieu précis de la naissance.

Sœur Gimelet dans ses affirmations n'est pas très sûre. Elle fait confirmer la Bienheureuse à treize ans : *E cresimata in eta di tredici anni.* Elle l'a été à vingt et un ans; et l'on sait l'objection tirée de là par le Promoteur de la foi.

Sœur Gricourt n'est guère précise. Elle dit que Marguerite-

Marie a passé son enfance à Lhautecour, lieu de sa naissance, en la paroisse de Verosvres. Or, la majeure partie de son enfance s'est passée incontestablement à Corcheval et à Charolles. C'était plutôt son *adolescence* qu'il fallait dire en parlant de Lhautecour.

Qui voyons-nous? Qui entendons-nous de l'autre côté? — Deux témoins, on peut dire domestiques dans l'acception juridique du mot, qui font naître la sainte enfant au Terreau. Ce sont deux religieuses de Paray appartenant l'une et l'autre aux meilleures familles du pays et les plus à même d'être bien et sûrement renseignées.

La première est Mme Marie-Rose de Carmoy, née à Paray, à l'ombre même du monastère où elle fut élevée dès l'enfance. Elle y était religieuse professe avant la Révolution et eut l'honneur insigne d'en devenir la restauratrice et première supérieure en 1821. C'est à elle aussi, et à la sœur Marie-Thérèse Petit, pareillement de cette ville et sa compagne fidèle, aux plus mauvais jours, que nous devons la conservation à Paray du corps sacré de la Bienheureuse (1). Elle avait vécu avec les religieuses de l'ancienne communauté; elle les avait entendues, et n'est que l'écho de leur pensée et de leur écrit quand elle se sépare des précédentes sur le lieu précis de la naissance de Marguerite-Marie. On peut juger de la science et de la solidité de ce témoin par l'admirable précision avec laquelle, dans sa déposition, elle énumère en une phrase ce que j'ai appelé, en commençant, les étapes de la vie de notre Bienheureuse.

« La Vénérable, dit-elle, a passé une partie de son enfance » dans la maison de ses parents; une autre, chez Madame sa » marraine jusqu'à huit ans ; à huit ans et demi, elle fut mise » chez les Urbanistes de Charolles, où elle est restée environ » deux ans. » Ceci est traduit littéralement de la procédure imprimée à Rome, page 48; je n'ai pas à ma disposition l'original manuscrit conservé aux archives de l'évêché, à Autun.

(1) Voir aux *Vie et OEuvres*, etc., t. I, p. 544, 2e édition.

L'autre témoin, que nous trouvons à côté de la mère Marie-Rose, est Mme Anne-Madeleine Combrial de la Chassagne, née à Marcigny, et dont la famille était alliée à celle des deux célèbres *contemporaines*, Françoise-Rosalie Verchère de Reffye et Péronne-Rosalie Marque de Farges.

Voici leurs dépositions relatives *au lieu et à l'endroit du lieu* où est née la Bienheureuse. Je les emprunte, à défaut du texte original, à tout ce qu'il y a de plus authentique, je veux dire au volume imprimé à Rome, pages 48 et 51.

Réponse de sœur Marie-Rose : « La Venerabile, cred'io » nacque secondo il manoscritto che o letto, ai Terreaux, paro- » chia di Verosvres, ove fu battezzata. » C'est-à-dire : La Vénérable, je le crois sur la foi d'un manuscrit que j'ai lu, est née au Terreau, paroisse de Verosvres, où elle fut baptisée.

Réponse de sœur Anne-Madeleine : « La Venerabile e nata » ai Terreaux, parochia di Verosvres. » C'est-à-dire : La Vénérable est née au Terreau, paroisse de Verosvres.

Toutes deux savaient leur Languet par cœur ; elles le citent souvent et abondamment. Pourquoi lui préfèrent-elles, sur ce point, les contemporaines ? Et qu'on veuille bien le remarquer, encore une fois, ce n'est pas, de leur part, affaire de sentiment personnel ou de fantaisie ; c'est lorsqu'elles sont adjurées par la sainte Église de dire ce qu'elles croient être la simple vérité, sous peine d'excommunication réservée au Pape !

Ces témoignages précieux ne se trouvent, encore aujourd'hui, qu'aux archives de l'évêché d'Autun, et dans le volume imprimé à Rome que j'ai cité plusieurs fois. Or ce volume sorti de la typographie de la chambre apostolique a été tiré à petit nombre, selon l'usage, pour être distribué aux éminentissimes cardinaux et aux consulteurs de la Congrégation des Rites ; et pour être envoyés à l'évêché d'Autun et au monastère de la Visitation de Paray. Il ne pouvait donc guère mieux arriver à la connaissance du public que l'affirmation des contemporaines relative au Terreau, tant que leur œuvre est demeurée inédite.

Aussi, tous les historiens, emprunteurs ou abréviateurs de Languet, ont continué à faire naître Marguerite-Marie à Lauthecour. Le R. P. Ch. Daniel, que je suis loin de classer parmi ceux-là; qui a eu les sources à sa disposition, y compris la vie par les contemporaines, desquelles il a connu, je le sais, l'affirmation relative au Terreau, n'a pas voulu néanmoins s'écarter de l'opinion commune, et cela se conçoit ; la question semblait loin de toucher à sa maturité.

N'ayant, pour mon compte, aucun parti pris, aucun motif personnel d'incliner d'un côté plutôt que de l'autre, j'ai suivi la même voie dans la première édition de mon *Histoire populaire de la bienheureuse Marguerite-Marie*, qui parut, comme celle du R. P. Daniel, un peu avant les mémorables fêtes de la Béatification à Paray, en juin 1865. J'y faisais naître la Bienheureuse à Lhautecour, bien que je connusse aussi le manuscrit des contemporaines, et les volumes imprimés à Rome, depuis l'époque bien lointaine où mon frère aîné était aumônier de la Visitation de Paray et me recevait chez lui chaque année pendant mes vacances de professeur ; heureux qu'il était de me voir passionné pour le pieux trésor de la bibliothèque et des archives du monastère, où je puisais dès lors à longs traits. Eh bien, malgré cela, je disais dans ma première édition, p. 8 : « C'est dans cette paroisse (de Verosvres) que se » trouve le hameau de Hautecour où naquit la bienheureuse » Marguerite-Marie. »

Qu'est-il donc survenu depuis ? Je vais le dire.

L'éclat et le retentissement incomparables qu'eurent les fêtes de la Béatification, en 1865, attirèrent l'attention universelle sur tout ce qui, de près ou de loin, touchait à la famille Alacoque. On se souvint alors d'une vieille et énorme malle fermée à clef et cadenassée, toute remplie de papiers concernant cette famille. Cette malle antique était demeurée de temps immémorial dans la chambre principale de la maison bourgeoise des Janots, inhabitée depuis la Révolution, — avant qu'on y eût placé, il y a une trentaine d'années, un autel dédié au Sacré-Cœur. La première fois que je visitais, non

sans une vive émotion ces lieux bénis, vers 1839, avec le curé de Verosvres, qui était un condisciple et ami, je vis les choses en cet état primitif. La malle monumentale, unique meuble de cette chambre vénérable, gisait à terre le long du mur. Qui aurait pu soupçonner alors l'intérêt et l'importance future des feuilles qu'elle recelait ?

Or vers l'année 1863 cette malle et la majeure partie des papiers, titres, lettres et autres pièces qu'elle contenait, avaient été donnés à la Visitation de Paray. Après les fêtes de 1865, on en fit une étude plus attentive, et l'on ne fut pas médiocrement étonné du grand nombre de pièces de l'époque qui supposent que M. Alacoque, père de la Bienheureuse, avait habité le Terreau (1); et l'on se demande avec plus d'assurance, si les contemporaines n'auraient pas raison contre Languet et M. Chrysostome Alocoque lui-même dans leur affirmation relative au Terreau comme lieu précis de la naissance de Marguerite-Marie.

Or en ce temps-là, les laborieuses et intelligentes abeilles de la ruche Salésienne de Paray étaient tout entières appliquées à la préparation d'un excellent miel destiné aux âmes dévotes; je veux parler des deux beaux volumes in-8°, imprimés à Tours en 1867, par la maison Mame, sous ce titre : *Vie et Œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.*

Comme cette publication commence par le mémoire des contemporaines, qui remplit 321 pages du premier volume, on ne pouvait se dispenser de parler de la récente découverte et de l'appui qu'elle apportait au dire des contemporaines relativement au Terreau, comme lieu de la naissance de la Bienheureuse. L'exposé du fait et quelques raisonnements pour l'interpréter produisit partout un effet auquel on était loin de s'attendre. Les meilleurs esprits regardèrent la possession du Terreau comme chose incontestable. En voici les preuves multipliées.

1° C'est en 1867 que parut la publication de *la Vie et des Œuvres*, etc., laquelle venait mettre à la portée de tous les

(1) A la fin de la seconde partie, nous ferons connaître ces pièces en détail, ici il ne faut pas nous écarter de l'histoire de la question.

sources historiques de la vie de la Bienheureuse. A l'aide de ces documents et de l'histoire de la vie de la Servante de Dieu par le R. P. Ch. Daniel, un savant jésuite anglais, le R. P. Georges Tickel, écrit en anglais et publie à Londres en 1869 : « The Life of Blessed Margaret Mary : *la Vie de la bien-* » *heureuse Marguerite-Marie,* » beau volume in-8° de 377 pages. Or à la première page, il fait naître l'apôtre du Sacré-Cœur au Terreau : « Margaret was born on the 22nd of Jully » the Feast of s[t] Mary Magdalen, in the year 1867, at Terreau. » Et à ce nom du Terreau, il met un renvoi et une longue note dans laquelle il reproduit et développe celle des éditeurs de *la Vie et Œuvres*, etc... Après quoi il dit positivement que, toutes choses considérées et pesées, il préfère l'autorité des contemporaines à celle de Languet : « We prefer this authority. »

2° Pour les mêmes motifs, le R. P. Giraud, supérieur des missionnaires de Notre-Dame de la Salette, publiant en 1873 une édition annotée et complétée de la *Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie écrite par elle-même,* s'exprime ainsi à la page cinquième : « Elle naquit le jour de la fête de sainte Marie-» Madeleine, 22 juillet 1647, à Verosvres, village du Charol-» lais, au château du Terreau, où son père, Claude Alacoque, » remplissait les fonctions de juge de la seigneurie. » Au mot Terreau il met un renvoi et dit, dans une note : « D'autres » disent au hameau de Lhautecour. Les documents contempo-» rains eux-mêmes ne sont pas d'accord sur ce point. »

3° Un R. P. jésuite français bien connu, le père Alet, dans un *Mois du Sacré-Cœur,* qu'il a publié au commencement de l'année 1874, dit ceci, à la page 292 : « Marguerite-Marie » naquit le 22 juillet 1647, d'une famille honorable, au châ-» teau du Terreau. »

4° L'auteur de l'*Histoire du R. P. de la Colombière,* le R. P. Seguin, dans son *Écho de Paray-le-Monial,* année 1874, livraison du mois de juin, pages 206 et 207, s'exprime ainsi, sous la forme d'un dialogue : « Cependant Languet et » le P. Ch. Daniel parlent de Lhautecour, hameau de la paroisse » de Verosvres (comme du lieu de cette naissance). — Cela

» est vrai, répond l'interlocuteur, mais les contemporaines et » l'auteur des *Saints Pèlerinages à Paray-le-Monial et à Veros-* » *vres,* disent le Terreau, et les raisons rapportées me sem- » blent décisives... » Et ce témoignage est encore confirmé dans la livraison du mois d'août, page 269, où on lit qu'à la mort du père de la Bienheureuse « il fallut quitter la maison » de justice du Terreau et aller au hameau de Lhautecour. »

5° En 1875 paraissait à Toulouse un opuscule faisant partie de la *Bibliothèque catholique pour tous,* et intitulé : « *le* » *Sacré-Cœur et Marguerite-Marie.* » Il ne faut pas mépriser les petits livres ; ils peuvent beaucoup pour la résurrection comme pour la ruine d'un grand nombre d'âmes. Cette bibliothèque catholique pour tous est une œuvre très sérieuse, qui a reçu beaucoup d'adhésions, a été honorée de plusieurs approbations épiscopales et de deux brefs du souverain Pontife Pie IX. On voit, dès la première page, que les auteurs sont au courant des questions qu'ils traitent. On y lit ceci : « Mar- » guerite-Marie, au dire de ses contemporaines, prit naissance » au Terreau, petit village de Verosvres. »

6° Enfin, la même année 1875, M. l'abbé E. Daras, continuateur de Ribadeneira, auteur d'une *Vie des Saints* pour chaque jour, en 4 volumes in-12, et de la *Vie des Saints et Bienheureux du dix-huitième siècle,* ajoutait à ses nombreux travaux hagiologiques une petite *Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie.* (Gaume, in-24, 331 pages.) On y lit, page 10 : « Là s'élève le vieux manoir du Terreau..... C'est là, dans une » maison voisine du château, que naquit la bienheureuse » Marguerite-Marie, le 22 juillet 1647. »

Me voilà décidément en bonne et nombreuse compagnie. Je n'ai donc point fait preuve d'esprit singulier ou téméraire ; mais, au contraire, d'homme d'étude et de prudence, le jour où, cédant aux motifs qui ont entraîné ces respectables et savants personnages, j'ai abandonné mon premier sentiment pour me rendre à celui des contemporaines, en substituant, dans mes 2e et 3e éditions, le Terreau à Lhautecour. Je n'admets pas qu'il y ait déshonneur ou seulement faiblesse à se rétracter

quand on s'est trompé. Il y a longtemps que j'ai adopté de tout cœur et que je tâche de mettre en pratique une douce et charmante parole qu'un vieux bénédictin a imprimée à la suite des *errata* d'un sien livre rare et précieux : « *Bone lector, humanum est errare; prudentum corrigere et excusare. Erranti condole et prudentes excusando sequere. Pax tibi!* Bon lecteur, l'homme est sujet à l'erreur. Le sage corrige et s'excuse. Soyez indulgent pour celui qui se trompe et suivez l'exemple du sage. Je vous souhaite la paix! »

DEUXIÈME PARTIE

VALEUR PROBANTE DES PREMIERS TÉMOIGNAGES ET EXAMEN DES PIÈCES DIVERSES PRODUITES A L'APPUI DES DEUX OPINIONS.

La simple exposition historique de la question du Terreau s'éclaire déjà, ce me semble, d'une grande lumière. Il faut maintenant aller au vif du sujet et peser la valeur probante dés témoins et des monuments, de part et d'autre.

Languet, venu du diocèse de Langres à Autun, comme grand vicaire de Mgr d'Hallencourt, en 1711, était appelé, quatre ans après (1715), au siége épiscopal de Soissons. Il n'a donc fait que passer parmi nous; et il y a toute apparence qu'il n'est jamais allé à Verosvres, alors d'un très difficile accès et n'offrant rien de l'intérêt qui s'y rattache aujourd'hui. Je dis cela avec d'autant plus d'assurance que c'est longtemps après son départ d'Autun et à Soissons que ce grand prélat a écrit l'histoire de Marguerite-Marie Alacoque, parue pour la première fois en 1729.

Il avait en main, pour composer cet ouvrage, les manuscrits de la servante de Dieu, le mémoire si substantiel de la mère Greffié, les lettres et notes de la mère de Saumaise, la déposition de M. Chrysostome Alacoque, en 1715, et son petit mémoire

envoyé à la Visitation (1); enfin la vie par le P. Croiset (1691), et celle par les contemporaines, laquelle contenait toute la pensée, tous les souvenirs et toutes les recherches des anciennes compagnes de Marguerite-Marie.

« Languet, disais-je dans la seconde édition de l'*Histoire » populaire de Marguerite-Marie*, page 339, Languet ne pou- » vait pas attacher à un si minime détail l'importance que nous, » enfants du pays et heureux témoins de sa béatification, » aimons à y attacher. Et comme il avait sous les yeux, d'une » part, le mémoire des contemporaines qui fait naître au Ter- » reau cette enfant prédestinée; et, de l'autre, un double écrit » de la main du frère de la Bienheureuse, Chrysostome Ala- » coque, qui la fait naître à Lhautecour, il n'y avait pas, pour » lui, à hésiter; il adopte le dire du frère de Marguerite- » Marie. » Et j'ajoute volontiers que, dans les mêmes circonstances, qui que ce soit devrait en faire autant.

C'est donc ce digne frère de la Bienheureuse qui a seul la responsabilité de l'affirmation qui fait naître sa sœur à Lhautecour. C'est lui dont il convient d'examiner le témoignage.

Avant tout il est juste de mettre hors de cause la bonne foi et la religion de M. Chrysostome Alacoque. Il croit sincèrement ce qu'il dit dans sa déposition et la procédure de 1715, déposition rendue dans les circonstances les plus solennelles, sous la foi du serment le plus sacré, et avec promesse de dire la pure vérité comme il la sait, sous peine d'excommunication majeure réservée au Pape. Quant à son mémoire, adressé à la supérieure de la Visitation, on ne peut douter que M. Chrysostome Alacoque n'y soit aussi sincère que dans sa déposition officielle.

Mais s'il croit ce qu'il dit sur ce point particulier, en est-il aussi sûr qu'il peut le penser? A-t-il vraiment raison de le croire; et sa mémoire ne serait-elle pas en défaut? C'est un doute qui ne viendrait pas même à l'esprit, malgré les autres méprises

(1) M. Chrysostome y dit, en effet, page 370 : « Il est vrai de dire que les » merveilles que Dieu a opérées de son vivant et après son décès....... *vous » sont autant glorieuses* qu'avantageuses à la mémoire de la défunte, qui » *a seulement appris de vous* comme il fallait se sanctifier. »

du même déposant, s'il n'était pas contredit en ce point, avec tant d'assurance, par les compagnes de Marguerite-Marie. Mais le doute subsiste ; les deux dépositions contraires sont en présence; il s'agit nécessairement d'en peser la valeur respective pour asseoir un bon jugement.

Et d'abord, le titre de frère de Marguerite-Marie ne suffit pas à faire de M. Chrysostome Alacoque un témoin personnel et domestique. A la naissance de sa sœur, en 1647, M. Chrysostome avait à peine deux ans et demi. Il ne peut donc en dire que ce qu'il aurait entendu dire, ou ce qu'il en aurait lu.

On ne connaît pas un seul acte public qui dise positivement si elle est née à Lhautecour ou au Terreau. L'acte de son baptême se tait absolument à ce sujet. M. Alacoque avait soixante-dix ans quand il déclarait et écrivait, en 1715 (1), ses souvenirs de soixante-huit ans en arrière. On pourrait avoir oublié et se méprendre dans des conditions plus favorables.

M. Alacoque ne tirerait-il pas sa conclusion de ce que la maison patrimoniale de sa famille était originairement sise à Lhautecour, et de ce qu'il était rentré si jeune dans la maison des Janots, à la mort de son père, qu'il avait perdu le souvenir de leur séjour au Terreau? Ce qui le ferait croire, c'est que la mémoire de M. Chrysostome Alacoque est souvent en défaut, principalement sur les questions de temps et de lieux.

Ainsi, Chrysostome Alacoque affirme que sa sœur a refusé absolument de se déguiser pour carnaval, et qu'elle en empêcha tous les autres : « elle rejeta cela d'un air si rebutant, » dit-il, qu'elle les empêcha tous de se déguiser. » (*Vie et Œuvres*, 1re édit., t. I, p. 363.)

L'humble Marguerite dit tout le contraire dans son mémoire

(1) Si l'on m'objectait, et la chose, je le reconnais, serait possible, que le mémoire de M. Alacoque a été composé pour les contemporaines, et en vue de leur entreprise, peu de temps après le décès de Marguerite-Marie, et alors qu'il était âgé seulement de 38 ans, je répondrais que, dans cette hypothèse, il n'en serait que plus significatif de la part des contemporaines de ne point accepter son dire relatif à Lhautecour, et de faire naître avec tant d'assurance Marguerite-Marie au Terreau. Il fallait qu'elles eussent puisé à bonne source.

sur sa vie, page 297, tome II : « Mais aussi avais-je commis » de grands crimes. Car une fois, dans un temps de carnaval, » étant avec d'autres filles, je me déguisai, par vaine complai- » sance; ce qui m'a été un sujet de douleurs et de larmes » toute ma vie. »

Deuxième erreur : M. Chrysostome place la longue maladie de sa sœur, avant son entrée chez les Urbanistes ou Clarisses à Charolles : « Son rétablissement, dit-il, ayant donné lieu à » sa mère de l'envoyer chez les religieuses Urbanistes à Cha- » rolles, etc... »

Et elle écrit elle-même : « On me mit dans une maison » religieuse... Mais je tombai dans un état de maladie si » pitoyable, que je fus environ quatre ans sans pouvoir » marcher..... Ce qui fut cause qu'on ne me laissa que deux » ans dans ce couvent. » (*Vie et Œuvres*, t. II, p. 290 et 291.)

Troisième erreur : Chrysostome fait mourir sa mère avant l'entrée en religion de sa sœur : « Sa mère; dit-il, étant décé- » dée, le soin de la famille était resté à la charge de sondit » frère puîné... Il lui dit : je connais, ma sœur, que dès long- » temps vous avez dessein d'être religieuse ; et *dès le décès de* » *notre mère*, vous ne m'en avez pas parlé... C'est donc à pré- » sent, ma chère sœur, que les liens qui vous retenaient dans » le monde, étant rompus, *par le décès de notre mère*... (Ibid. t. I, p. 368.)

Et Marguerite-Marie écrit dans sa vie, t. II, p. 312 : « Enfin ce jour tant désiré étant venu, pour dire adieu au » monde... Mon cœur était comme insensible tant à l'amitié » comme à la douleur que l'on me témoignait, *ma mère* » *surtout*... » Et les registres de la paroisse de Verosvres, donnant raison à la sœur contre le frère, contiennent l'acte de décès de Mme Alacoque, née Philiberte Lamain et mère de la Bienheureuse Marguerite-Marie, au 27 juillet 1676, cinq ans après l'entrée de Marguerite à la Visitation de Paray, le 25 mai 1671.

J'ai hâte de dire que je range ces erreurs, sans conséquence

morale, parmi celles qui sont inhérentes à la pauvre nature humaine :

.............Quas aut incuria fudit
Aut humana parum cavit natura.....
(Hor. *Ars poet.* v. 352.)

Elles ne doivent point jeter de discrédit sur le fond même des choses dont témoigne Chrysostome Alacoque. Il parle de la vie et des vertus de sa sœur, comme en parlent tous ceux et celles qui l'ont connue; et dans ce concert unanime sa voix n'est pas la moins agréable à entendre. Mais si une note fausse lui échappe, quel mal y a-t-il à le reconnaître ? Quel inconvénient à la redresser ?

C'est ce qu'ont compris, c'est ce qu'ont fait les contemporaines.

C'est pourquoi elles ont écrit et maintenu, sans hésitation, à la première page de leur œuvre, que la Bienheureuse « vint » au monde le jour de sainte Madeleine, prit naissance au » Terreau et fut baptisée dans la paroisse de Verosvres. »

Les compagnes de Marguerite-Marie n'avaient assurément aucun intérêt à la faire naître au Terreau plutôt qu'ailleurs. Si elles l'ont fait, c'est qu'elles avaient de sérieuses raisons de le faire. Mais il ne convenait pas à leur modestie de combattre ouvertement le dire d'un grand évêque en matière alors bien insignifiante. C'est pourquoi elles n'ont pas formulé leurs motifs et accumulé leurs preuves. Mais nous avons le droit et le devoir de signaler les sources où elles ont eu toute facilité de puiser.

Première source. — Elles avaient appris de Marguerite-Marie elle-même le nom de son hameau natal. Il n'y a pas un jeune homme ou une jeune fille dans une pension quelconque, il n'y a pas une religieuse dans une communauté qui ne sachent le nom du village natal de leurs condisciples ou de leurs compagnes. Il est si naturel d'en parler quelquefois en récréation ! Souvent, dans ma vie de professeur, j'ai entendu les jeunes élèves s'appeler les uns les autres par le nom de leur hameau chéri.

Seconde source. — Les contemporaines, quand elles se sont mises à l'œuvre pour retracer cette naissance et cette belle vie, avaient parmi elles un témoin bien informé dans la personne de sœur Marie-Bénigne de Fautrières-Corcheval, belle-sœur de la noble marraine de Marguerite-Marie. Cette grande religieuse dont on peut lire la biographie au tome I de la *Vie et Œuvres*, etc., p. 401, entrait à la Visitation de Paray à l'âge de seize ans, en 1646, un an juste avant la naissance de notre Bienheureuse.

On sait que M. Alacoque était juge de plusieurs seigneuries, entre autres de celle du Terreau et de Corcheval. La jeune sœur Marie-Bénigne, née en ce dernier château, où elle avait passé sa vie du monde, avait eu occasion de le voir souvent et de le connaître parfaitement. Elle ne pouvait ignorer le lieu de son habitation.

Sa pensée d'ailleurs y fut ramenée naturellement quand sa belle-sœur, Mme Marguerite de Saint-Amour, lui apprit que Dieu venait de donner une fille à M. Alacoque qui n'avait que trois fils, et qu'elle en était la marraine. Car on sait que malgré leur séparation du monde et leur détachement de toutes choses et d'elles-mêmes, les Visitandines ne laissent pas de s'intéresser pour Dieu à leurs familles de la terre, et d'aimer à savoir, dans les principaux événements de la vie, ce qui peut leur être agréable ou à charge, afin de s'associer religieusement à leurs joies ou à leurs douleurs.

Et quand la jeune Marguerite, à l'âge de quatre ans et demi, vient habiter le château de Corcheval pour y être élevée sous les yeux de sa marraine ; et quand l'esprit de Dieu s'emparant dès lors de cette âme d'enfant, l'élève aux mouvements les plus étranges de la grâce divine et la donne en spectacle aux anges et aux hommes, serait-il possible de se persuader qu'un silence glacial ait pu régner entre les deux sœurs à son sujet ?

Il faut donc admettre que les regards et la pensée de sœur Marie-Bénigne furent souvent appelés alors et s'arrêtèrent avec admiration sur cette petite enfant dont chacun disait : « Que » pensez-vous qu'elle sera un jour ? » On conçoit dès lors que

la religieuse ait si bien retenu les choses de cette époque concernant Marguerite-Marie et sa famille; et, par conséquent, le lieu précis de la résidence des parents et de la naissancede l'enfant.

Or, sœur de Fautrières-Corcheval est décédée le 11 juin 1700, dix ans après la Bienheureuse. Il est donc bien évident que ses connaissances particulières sur les premières années de la jeune sainte ont dû être mises à contribution par les contemporaines, dans le temps où elles recueillaient les documents de sa vie et rédigeaient leur œuvre.

Troisième source de renseignement pour les contemporaines. — Des liens de famille unissaient aux nobles châtelains du Terreau, sœur Péronne-Rosalie Marque de Farges, la disciple bien-aimée de Marguerite-Marie. C'est bien à elle qu'elle a dû plus d'une fois rappeler qu'elle était née en ce lieu. Il y a plus, sœur Péronne-Rosalie est avec la sœur Verchère de Raffye sa compatriote et sa parente, la rédactrice de la belle Vie connue sous le nom des contemporaines. Un grand-oncle de sœur Péronne-Rosalie-Marque de Farges, M. Claude Marque de Coindry, était marié à Mlle Anne Thibaut de la Roche-Thulon, de la famille des seigneurs du Terreau; Mme de Coindry devait y être souvent à l'époque de la naissance de Marguerite-Marie en 1647. Elle savait à quoi s'en tenir sur la question, et était à même, mieux que personne, de bien renseigner sa petite-nièce sur le Terreau comme lieu précis de la naissance de la Bienheureuse.(1)

On peut donc très logiquement conclure que le témoignage des contemporaines offre, sur ce point particulier, beaucoup plus de garanties que celui de M. Chrysostome Alacoque. Et voilà pourquoi les contemporaines qui vivaient encore, à l'apparition de la vie par Languet, en 1729, n'ont rien changé à leur écrit et ont maintenu leur dire relativement au Terreau.

(1) J'ai dans mes archives particulières, un assez grand nombre de notices généalogiques et de pièces manuscrites concernant les familles du comté de Charollais. Elles ont été recueillies ou rédigées, au siècle dernier, par M. Potignon de Montmegin, laborieux savant, d'une exactitude irréprochable dans les plus petits détails. Dans le nombre se trouvent les généalogies des familles Marque de Farges, Verchère de Reffye et Carme du Chailloux, de Marcigny; celles des seigneurs du Terreau et de Corcheval-Fautrières, etc., etc.

Il nous faut maintenant examiner les pièces récemment trouvées dans la grande malle de papiers de famille dont j'ai parlé plus haut. On y a trouvé, en nombre presque égal, des affirmations contradictoires et favorables à l'une et l'autre opinion. On ne connaissait, jusqu'en 1863, que quelques actes ou registres qualifiant M. Alacoque de *notaire royal de Lhautecour, notaire royal demeurant à Lhautecour, vivant notaire royal de Lhautecour, notaire royal des Janots*. Ces actes sont des années 1644, 1649, 1654, 1656. Dans la malle susdite, on a retrouvé une dizaine de fois des expressions analogues.

Mais à côté de ces pièces, il s'en est trouvé d'autres, tout à fait ignorées jusqu'alors et qui s'exprimaient formellement dans le sens des contemporaines, mettant le domicile de fait de M. Alacoque au Terreau. Ce sont des lettres dont l'adresse porte : *A Monsieur Alacoque, juge du Terreau, au Terreau.*

Et de qui émanent les lettres et autres pièces ainsi adressées ? — De gens intimes et d'habitués de la maison, qui n'avaient pas d'autres motifs pour adresser leurs lettres au Terreau, sinon parce que M. Alacoque y avait sa résidence de fait.

Il y en a cinq de M. Balland, curé de la paroisse de Saint-Mayeul de Cluny, chez lequel les deux frères aînés de Marguerite-Marie, Jean et Philibert, étaient en pension pour suivre les cours du collége de l'abbaye, qui avait alors pour recteur Dom Thoyot, et pour économe Dom Denis Clément. On voit par ces lettres, qui sont des 3 février, 25 mars, 17 mai, 18 septembre et 14 novembre 1655, que M. Balland connaissait Verosvres, et avait été reçu au domicile du père de ses pensionnaires. Il sait donc ce qu'il fait quand il adresse ses lettres *au Terreau*. Et, ce qui est plus concluant, pour arriver à leur destination *au Terreau*, elles devaient traverser le village de Lhautecour, plus rapproché de Cluny que le Terreau d'un kilomètre et demi. Si donc le père de la Bienheureuse eût habité, de fait, à Lhautecour, il eût été bien plus simple et rationnel de mettre sur l'adresse : *Monsieur Alacoque, juge du Terreau, à Lhautecour*. « Juge du Terreau au Terreau » ne peut être un *lapsus* de plume, puisque cinq fois et à des époques

diverses, M. Balland place M. Alacoque au Terreau et jamais à Lhautecour. Et M. Balland n'est pas seul dans ce cas.

A une époque plus rapprochée de la naissance de Marguerite-Marie, et le 23 juillet 1651, M. Jeannin, d'Amanzé, écrivant à M. Alacoque, pour M. le comte d'Amanzé empêché de répondre, adresse ainsi sa lettre : « A Monsieur, Monsieur Ala- » coque au Terreau. » Il ne mentionne ni le notaire, ni le juge; il ne se préoccupe que de l'habitation réelle du destinataire.

On a trouvé enfin, parmi les mêmes papiers de famille, trois mémoires de M. de Lapraye, apothicaire à Charolles.

Le premier embrasse les remèdes et soins fournis à M. Alacoque et à tout ce qui lui tenait par les liens du sang ou de la domesticité, pendant cinq ans (avril 1651 décembre 1655). Le montant en est payé à Lhautecour le 16 décembre 1655 « par les mains et deniers de dame Philiberte Lamain, vefve » dudict deffunt... » Le père de la Bienheureuse venait de mourir, du dix au douze décembre.

A partir de cette mort, les intérêts se divisent, comme on le voit, par deux petits mémoires adressés plus tard à Lhautecour, où se trouvaient réunies les deux dames veuves Alacoque, grand'mère et mère de Marguerite-Marie. M. de Lapraye distingue ces deux dames l'une de l'autre, en mettant en tête du mémoire de la grand'mère : « Parties pour Madame Alacoque, la mère de Monsieur Alacoque » ; et en tête de celui de la mère : « Parties pour Madame Alacoque du Terreau, du 24 janvier » 1656. »

M. de Lapraye était un ami de la maison : on l'avait vu souvent chez M. Alacoque, notamment le 27 février 1644, jour où il signa au registre paroissiale comme parrain de Catherine, sœur aînée de Marguerite-Marie. Dans son grand mémoire de neuf pages, sont mentionnées quatorze visites faites, pour services aux malades de la famille, dans le cours des années 1651, 1652, 1653, 1654 et 1655. Il sait donc bien ce qu'il dit quand il appelle la mère de la Bienheureuse : « Madame Ala- » coque du Terreau. » C'est qu'elle y avait habité jusqu'à la

mort toute récente de son mari, dans la maison du juge de la seigneurie encore debout.

Voilà les pièces subsidiaires et contradictoires que j'avais promis d'exposer avec impartialité. Pas une, ni d'un côté ni de l'autre, ne parle du lieu précis de la naissance de Marguerite-Marie; pas une, ni d'un côté ni de l'autre, n'est de l'année même de cette naissance bénie, 1647. De part et d'autre, on ne peut les produire que comme des insinuations, des probabilités tendant à confirmer, ou simplement à justifier, les dires contraires de Chrysostome Alacoque et des contemporaines. Il y a donc lieu, ici encore, à peser attentivement toutes choses.

Lesquelles de ces pièces faut-il prendre à la lettre? lesquelles faut-il entendre dans le sens du domicile légal du notaire ou du juge? Il est impossible de le savoir sans recourir à des raisons tirées d'ailleurs que de ces pièces mêmes.

Or voici les raisons qui m'ont fait pencher depuis assez longtemps à prendre Lhautecour pour le domicile légal du père de la Bienheureuse, et le Terreau pour son domicile de fait, avant la naissance de Marguerite-Marie, comme l'ont écrit ses contemporaines :

1° On ne rencontre nulle part, et pas une seule fois le nom de Lhautecour séparé du titre de notaire. Au contraire, on ne trouve pas une seule fois : « Juge du Terreau, au Terreau », dans des actes ou lettres de l'ordre judiciaire.

2° Il y a impossibilité morale que Marguerite soit née et ait été élevée chez ses parents et jusqu'à l'âge de quatre ans et demi, à Lhautecour ou aux Janots. Ces deux villages sont à plus d'un kilomètre de l'église paroissiale et de toute chapelle. Il ne faut pas compter la chapelle actuelle qui n'était qu'une chambre habitée, ou habitable il y a moins de quarante ans. Or le R. P. Croiset, le plus ancien historien de la Bienheureuse dit, dans sa *Vie* : « Dès l'âge de deux à trois ans...
» son plaisir était de passer des heures en prière ; et dès qu'on
» ne la trouvait pas à genoux en quelque coin de la maison,
» on était accoutumé à l'aller chercher dans l'église, où on la

» trouvait immobile devant le très saint Sacrement. » Une enfant de trois ans, je l'admets, pourrait bien une fois, par une bonne route, s'avanturer jusqu'à un kilomètre de la demeure de ses parents; mais je ne croirai jamais que cela puisse devenir une habitude, comme celle dont parle le R. P. Croiset. Non, on ne pouvait pas *être accoutumé* à aller chercher la petite Marguerite, de Lhautecour ou des Janots, à l'église de la paroisse; surtout avec le petit bois qu'il fallait alors traverser, avec les ravins et aspérités qui rendaient si difficiles, il y a trente ans, le chemin qui séparait la paroisse de ces deux villages.

Ce que j'ai écrit, dans mes *Saints pèlerinages de Paray et de Verosvres*, est bien plus simple et plus rationnelle. « Il y » avait, (au Terreau), une chapelle qui n'existe plus, et qui » était desservie, à l'époque dont nous parlons, par M. Basset, » prêtre. Le saint Sacrement y résidait; et c'est là que purent » commencer les précoces et touchantes manifestations de foi » et d'amour de Marguerite envers la sainte Eucharistie, racon» tées par ses historiens. » Dans la troisième partie, je donnerai les preuves et de l'existence de cette chapelle, qui n'est plus; et de la résidence d'un aumônier du château du Terreau.

3° Enfin il y a impossibilité absolue et matérielle que Marguerite-Marie soit née soit à Lhautecour, soit aux Janots.

Pour apprécier convenablement ce que j'appelle une impossibilité absolue et matérielle de la naissance de Marguerite-Marie aux Janots, il suffit de considérer, d'une part, le personnel de la famille Alacoque en 1647; et, de l'autre, l'étroitesse de la maison des Janots.

En 1647, la famille Alacoque se composait de dix ou douze membres, sans les domestiques. Elle embrassait deux générations assez bien représentées, savoir : Mme Alacoque, née Jeanne Delaroche, grand'mère de Marguerite-Marie, et veuve depuis deux ans environ avec quatre enfants; Claude Alacoque, qui sera le père de la Bienheureuse; Benoîte, Dimanche, Catherine, ses tantes.

Le susdit Claude Alacoque était marié à dame Philiberte Lamain, et ils avaient pour enfants : Jean, né en 1640; Claude-Philibert, né le 27 juin 1642; la jeune Catherine, née le 27 février 1644 ; et enfin Chrysostome Alacoque, né le 6 mai 1645. Toutes ces naissances et toutes ces dates sont prises aux registres baptistaires de Verosvres.

Il faut ajouter encore le mari et peut-être des enfants de Benoîte Alacoque, tante susnommée de Marguerite-Marie. Benoîte Alacoque, née le 20 septembre 1619, n'avait pas attendu, je dois le présumer, sa trentième année pour épouser Toussaint Delaroche, son proche parent, dont elle eut cinq enfants. Leur mariage fut reconnu invalide et dut être réhabilité le 16 juin 1676, comme on le voit aux registres de Verosvres. On sait qu'ils habitaient les deux chambres encore reconnaissables aujourd'hui, mais abandonnées, au-dessus de la ferme ou maison d'exploitation.

Restaient donc neuf personnes pour la maison bourgeoise. Je dis avec assurance que, pour des gens de qualité surtout, c'était absolument trop petit, et suffisant à peine pour la grand'-mère et ses deux filles, Dimanche et Catherine, qui étaient avec elle.

En effet, cette maison forme un parallélogramme de 12 mètres 85 centimètres, sur 4 mètres 80 centimètres dans œuvre. Elle est ainsi divisée : trois pièces au niveau du sol, sans ombre de substructions; savoir, une cuisine, une petite salle à manger, sur laquelle il a fallu prendre un très étroit couloir pour aller à la troisième pièce qui servait de cave et de dépôt. J'en donnerai tout à l'heure les dimensions avec celles des chambres supérieures. Le tout est si petit, qu'il a fallu, pour desservir l'étage d'en haut, construire en dehors et sous un auvent, un lourd escalier de pierre, qui est tout ce que la photographie a pu reproduire de cette maison.

Cet étage supérieur comprend, à la file l'une de l'autre et sans indépendance, trois pièces seulement. La première, où conduit l'escalier dont je viens de parler, est la chambre au plafond lambrissé et couvert de peintures. On en a fait une sorte

de chapelle, en mettant, il y a une trentaine d'années, un autel du Sacré-Cœur à la place de la cheminée. Elle a 5 mètres 65 centimètres sur 4 mètres 80 centimètres. C'était le salon ou la salle de réception.

La seconde chambre, sur laquelle on a pris un petit escalier dérobé pour arriver au couloir d'en bas, est plus petite encore. Elle n'a que 3 mètres 45 centimètres, sur 4 mètres 40 centimètres.

La troisième a 3 mètres 75 centimètres sur 4 mètres 80 centimètres. Mettez dans chacune de ces pièces un lit, une table et quelques chaises, et vous voilà dans l'encombrement.

Il n'y a plus rien, pas même un grenier.

Si vous vous remémorez le personnel qu'on veut placer là, en 1647, à la naissance de Marguerite-Marie, vous vous demanderez instinctivement : où est donc le modeste gynécée où la mère de l'enfant de bénédiction que je viens vénérer à Verosvres a pu se retirer de la foule, pour la mettre au jour avec paix et convenance?

Ai-je donc eu tort d'argumenter de l'impossibilité qu'il y a à ce que la Bienheureuse soit née dans la maison des Janots?

Si j'interroge la tradition ancienne et vraie du pays, j'arrive à la même conclusion.

En l'année 1831, la Visitation de Paray songeait à faire quelque chose à Verosvres, une école ou au moins une chapelle en mémoire de la Bienheureuse. M. l'abbé Beauchamp, alors aumônier du monastère, fut envoyé sur les lieux, et, de concert avec M. Deverchère, curé de la paroisse, il fit une enquête sérieuse pour découvrir le village natal de la Bienheureuse, interrogeant les anciens, et tout particulièrement le marguillier, alors âgé de 77 ans, dont le père et le grand-père avaient été aussi marguilliers et étaient décédés, l'un à 68 ans, l'autre à 77. Ce brave homme était tout fier de pouvoir assurer qu'on avait toujours dit dans la famille que son grand-père avait assisté et servi, en sadite qualité de marguillier, au baptême de Marguerite-Marie.

Cette enquête dont le procès-verbal, assez mal rédigé, se conserve aux archives de la Visitation, ne donna qu'un résultat négatif. La conclusion de ces deux vénérables ecclésiastiques fut que la Bienheureuse n'était certainement pas née dans la maison patrimoniale des Janots, comme le croyait Mlle Victoire de Gouvenain, alors propriétaire de cette maison, où elle a fait mettre l'autel qu'on y voit; mais qu'il pourrait bien se faire qu'elle fût née dans une maison de Lhautecour, depuis longtemps détruite par un incendie, et dont il ne restait qu'une petite dépendance, couverte en chaume, qu'on appelait alors et qu'on appelle encore aujourd'hui *la maison du Cabinet.* M. Beauchamp ajoute ceci :

« M. Deverchère, curé de Verosvres, m'a dit que l'opinion » la plus générale de ses paroissiens est que sœur Alacoque » est née, ou dans la maison du Tailleur (c'est la maison du » *Cabinet*), ou dans des bâtiments qui la joignaient et qui ont » été incendiés. »

J'ai toujours été porté à croire à la vérité de cet incendie. Une maison incendiée est de ces choses qui ne s'inventent pas, et dont le souvenir se conserve longtemps dans un pays. Nous avons des hameaux ou écarts qui ont gardé le nom de *maison-brûlée*. La vérité de cet incendie concilie les expressions contradictoires des actes signalés plus haut, et éclaircit des points confus et obscurs de la vie, à Verosvres, de Marguerite-Marie.

Et d'abord, l'opinion générale des habitants de Verosvres, en 1831, se refusant à la faire naitre aux Janots, et voulant placer son berceau à Lhautecour, prouve que la famille Alacoque a réellement habité Lhautecour, et que le notaire de Verosvres y avait eu le siége réel, avant le siége purement légal de son étude.

Un acte du 20 février 1639, conservé aux archives de la Visitation, fonds de 1863, aboutit à la même conclusion. Il concerne le mariage de Jean, fils de Denis Alacoque, laboureur du lieu de Montot, avec Toussainte Drouyn « par-devant le notaire » tabellion royal, garde-notes héréditaire, au bailliage de Cha-

» rollois, demeurant au lieu de Lhautecour, paroisse de Ve-
» rosvres. »

L'acte est écrit et rédigé par M. Claude Alacoque fils, déjà notaire à l'âge de 25 ou 26 ans, et successeur en ce titre de vivant Claude Alacoque, grand-père de la Bienheureuse. Cet acte est signé des deux notaires, père et fils, en la manière suivante :

« C. Alacoque, notaire royal.
» C.-F. Alacoque, notaire royal. »

Le premier est le grand-père, signant en qualité de notaire honoraire, comme on dit aujourd'hui. Le second signe comme notaire en titre ; et, comme ayant succédé à son père, il se dit *notaire... héréditaire*. La lettre F, que je lui mets après le C, n'est pas si complètement formée : elle est entrelacée dans le C, pour signifier *Claude fils Alacoque*. Le jeune notaire distingue encore sa signature de celle de son père et prédécesseur, en mettant au dessus et au dessous du second a, une sorte de paraphe très simple et ressemblant assez à un 8 italique, un peu incliné : Alacoque (avec un *8* au-dessus et au-dessous du second a).

Voilà donc MM. Claude Alacoque, père et fils, notaires l'un et l'autre, sous le même toit et demeurant à Lhautecour, le 20 février 1639, près de huit ans avant la naissance de Marguerite-Marie. Ici, c'est bien à la lettre qu'il faut prendre l'expression du domicile. C'est au vrai village de Lhautecour que M. Alacoque avait son étude, *son cabinet*, puisque le nom est demeuré avec la chose. Là, du moins, il avait une maison assez spacieuse pour abriter deux ménages : le sien qui comprenait sa femme Jeanne Delaroche, ses filles Benoîte, Dimanche et Catherine ; — et celui de son fils qui avait épousé Philiberte Lamyn, laquelle lui donnait son fils Jean, en juin 1640.

On a encore des actes de 1640, 1641, 1642, que l'on peut de même prendre à la lettre quand ils fixent à Lhautecour le domicile de MM. Alacoque.

Mais arrive l'incendie de la maison, et ce malheur est la cause de la séparation.

Le grand-père, sur l'héritage de sa femme Jeanne Delaroche, aux Janots, dont il jouissait en communauté avec son beau-frère, Pierre Delaroche, par acte du 24 septembre 1613, élève rapidement la maison bourgeoise que l'on voit encore aux Janots.

Tout démontre que cette maison a été construite à la hâte. Elle n'a ni substructions, ni greniers, et presque point de fondations. Elle est jetée là comme au hasard, sans étude d'emplacement, et sur une cour de desserte de ferme assez petite, sans plan médité, sans préoccupation d'un accroissement possible de famille.

Telle était son étroitesse, on l'a vu, qu'elle devait être assez remplie par le grand-père qui venait de la bâtir, la grand'mère et les tantes de la Bienheureuse.

Pendant ce temps, et aussitôt après l'incendie, le jeune notaire, qui était déjà *juge de toutes les seigneuries de Verosvres*, et par conséquent du Terreau, en 1640, n'eut rien de mieux à faire, en quittant Lhautecour, que d'aller s'installer avec ses minutes, sa femme et plusieurs enfants qu'il avait déjà, dans la spacieuse maison du juge du Terreau qu'il ne quittera plus jusqu'à sa mort qui n'était, d'ailleurs, pas très éloignée (12 décembre 1655).

Et quoiqu'il ne fût plus de fait à Lhautecour, pas plus que son vénéré père retiré aux Janots, il aimait à y conserver son domicile légal, à rappeler que là était le siége originaire et officiel de son étude; et il signait de préférence ses actes en qualité de *notaire de Lhautecour, notaire demeurant ou résidant à Lhautecour.*

MM. Alacoque ne manquaient pas d'une certaine fierté; et comme au Terreau le notaire n'était pas chez lui, et semblait au service d'un simple seigneur, en sa qualité de juge, il préférait son titre de notaire royal de Lhautecour, sous lequel il ne relevait que du roi; et l'on était sûr de lui être agréable en lui écrivant *en sa maison de Lhautecour*, comme le fait, en 1652, M. Droyn de Charolles, lui adressant une lettre d'excuses en réponse à de justes plaintes qu'il avait reçues de

M. Alacoque. La lettre est aux archives de la Visitation, fonds de 1863.

Une seule fois, il se dit *notaire royal du village des Janots.* La date de cette qualification unique est à remarquer. C'est en 1644. Son père, M. Alacoque, y était installé depuis peu. Par son respect pour l'autorité et les prérogatives paternelles, alors si heureusement enraciné au cœur des Français, il pouvait croire qu'il fallait désormais substituer les Janots à Lhautecour. Mais le nom des Janots déplaisait naturellement. Car dans le pays, il est synonyme de naïf et simple outre mesure. On revint donc de suite à Lhautecour, et l'on eut à cœur de le donner pour synonyme des Janots, jusqu'à ce que l'on pût parvenir à le lui substituer absolument. J'en trouve la preuve dans un acte de grangeage du 29 septembre 1663 pour M. Philibert Alacoque, frère aîné de la Bienheureuse. On dit, dans cet acte, que le domaine en question « est sis au village de Lhautecour, » aultrement des Janots. »

On voit comme tout s'explique et s'enchaîne, dans cet ordre de chose. Toutes les apparentes contradictions dans les termes disparaissent : tout devient clair et simple comme la vérité.

Quant aux choses elles-mêmes, elles sont aussi éclaircies par ce véridique exposé.

Ainsi, il y a, dans l'histoire de la Bienheureuse, un chapitre difficile à comprendre autant que pénible à lire. La Bienheureuse, qui en a donné la substance, par obéissance à son confesseur, n'a pas elle-même suffisamment expliqué les choses. Je veux parler des tribulations de sa mère et des siennes, dans leur maison *de Lhautecour* (1). Elle n'avait que huit ans quand ces tribulations commencent, et leur première origine vient de l'embarras où se trouvèrent plongées du même coup, à la

(1) Je prends ici Lhautecour pour synonyme des Janots. C'est bien de la petite maison bourgeoise des Janots qu'il est question dans les récits de la Bienheureuse et des autres historiens. C'est là le théâtre de ses grandes tribulations de famille. Je donnerai tout à l'heure la preuve que son grand-père avait quitté Lhautecour et s'était construit cette maison où il a habité le premier.

mort de M. Alacoque au Terreau (12 ou 13 décembre 1655), Mme Philiberte Lamain, sa veuve, avec sa mère et ses enfants, obligées de quitter le maison du juge du Terreau, sans avoir où se retirer ailleurs qu'aux Janots, qui leur appartenaient ; et, d'autre part, Mme veuve Alacoque, née Jeanne Delaroche, grand'mère, et sa fille Catherine, installées dans ladite maison, ne sachant comment faire pour y recevoir et loger les nouveaux arrivants. La gêne, une gêne pareille produit facilement la mauvaise humeur, et peut aisément, dans un temps donné, occasionner des murmures et des plaintes même entre gens qui s'aiment sincèrement au fond.

C'est alors, pensons-nous que la jeune Marguerite succéda à sa tante Catherine dans la petite cellule peinte du grenier ; tandis que l'on arrangeait, sur le jardin séparé par la ferme, quelques chambres aujourd'hui en ruines pour sa mère et ses frères. Ainsi s'expliquerait le millésime de 1655, que l'on voit encore là, au dessus d'une porte. Mme Philiberte Lamain, veuve Alacoque, aurait tenu à consacrer ainsi la date de la mort de son mari et celle de sa rentrée si douloureuse en sa propre maison.

Le point fondamental à établir maintenant, c'est que la maison des Janots a été bâtie, comme je l'ai affirmé, par le grand-père de la Bienheureuse. C'est un fait révélé et fixé désormais par un témoignage héraldique récemment observé dans la chapelle ornée de peintures anciennes.

Du côté de l'évangile, vers le milieu de la chapelle, et dans la frise qui supporte le plafond lambrissé et peint, se trouvent peintes au même temps que le reste les armes parlantes des Alacoque.

Evidemment, selon l'usage ancien et invariable, c'est celui des Alacoque qui a construit et décoré la maison qui a placé là sa mémoire avec ses armes. On avait déjà signalé la présence de cet écusson ; mais personne n'avait encore remarqué qu'il est accolé à un autre écusson qui est celui de l'épouse du fondateur. Ce dernier porte *de gueules au chevron d'or accompagné de cinq débris de roche de même.* Il n'y a pas de

doute possible, ce sont les armes parlantes de Jeanne Delaroche, grand'mère de Marguerite-Marie ; et elles suffisent à déterminer celui des MM. Alacoque qui a commencé et parachevé la maison bourgeoise des Janots ; c'est le grand-père de la Bienheureuse. Il était encore en sa maison de Lhautecour en 1639 et 1640. Il meurt à la fin de 1644. C'est dans cet intervalle qu'a eu lieu l'incendie et qu'a été élévée la maison des Janots.

Je puis encore confirmer ce fait par quelques remarques sur les armes que le grand-père de Marguerite-Marie s'était données et sur celles dont il avait doté sa femme, comme faisaient alors, et surtout sous la minorité de Louis XIV, tous les bourgeois de la campagne, si bien qu'il fallut, à la fin du règne du grand roi, une ordonnance sévère pour y mettre bon ordre.

Or, les armes que s'était données M. Alacoque étalent quelque chose de si primitif, que la règle élémentaire qui défend de mettre émaux sur émaux y est ouvertement violée. Car il porte, dans la chapelle des Janots, *d'argent au lion d'or surmonté en chef d'un coq aussi d'or*. Cette erreur a été rectifiée plus tard, bien qu'elle soit demeurée là en peinture murale. C'est M. Chrysostome Alacoque, petit-fils, et le frère de la Bienheureuse, qui les a refaites *d'or à un coq de gueules en chef, et un lion aussi de gueules en pointe*, quand il fut mis en demeure d'en justifier, c'est alors et à cette seule fin qu'elles furent mises dans l'*Armorial* de Bourgogne.

Quant aux armes données à Mme Alacoque, née Jeanne Delaroche, elles sont assez correctes, sauf les débris de roches, ou morceaux de pierre informes qui ne figurent pas, que je sache, parmi les pièces héraldiques.

TROISIÈME PARTIE

J'ai été amené à cette étude approfondie de la question du Terreau, par une provocation ardente de neuf pages, placées à la suite d'une *Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque et des origines de la dévotion au Cœur de Jésus.* Ce n'est point une pensée de vengeance ou d'amour-propre qui m'inspire, mais le seul amour de la vérité, et la vérité est sœur de la charité.

C'est pourquoi je veux abréger cette troisième partie, dans laquelle j'avais promis d'examiner la thèse et les moyens opposés à la possession du Terreau.

On a écrit que l'affirmation des contemporaines qui font naître Marguerite-Marie au Terreau, « n'est qu'une distraction, » ou plutôt une confusion..... Aucun souvenir, aucune tradi- » tion populaire, aucun monument ne confirme cette assertion... » Tout la contredit, tous les témoignages sans exception lui » donnent un absolu démenti. »

Pour réponse, je renvoie à la première partie de ce mémoire où j'établis la tradition de Verosvres, dont M. Guilloux est témoin ; puis celle de la Visitation. Quand j'écrivais ces pages, je n'avais à ma disposition que le sommaire de la procédure, sortie de l'imprimerie de la chambre apostolique, à Rome. Depuis j'ai eu sous les yeux le manuscrit original conservé tout entier aux archives de l'évêché d'Autun. La tradition du Terreau y puise une très grande force que je dois mettre ici en relief.

Sur onze témoins appelés à déposer dans cette célèbre procédure de 1820, M. Benoît Guilloux, archiprêtre de Palinges et enfant de Verosvres, est le seul qui désigne le lieu précis de la naissance de la Bienheureuse, et on sait avec

quelle intelligente et fidèle assurance. Des dix autres, qui connaissent assurément et ont lu Languet, pas un seul n'ose désigner un lieu quelconque comme le lieu précis de cette naissance bénie. Pas un n'ose nommer Lhautecour plutôt que le Terreau. La tradition en faveur du Terreau était donc dans tout le pays assez vivace, au sortir de la Révolution, pour contrebalancer l'assertion écrite et popularisée par l'imprimerie de Languet en faveur de Lhautecour. La plupart motivent leur silence de façon à laisser voir qu'ils sont au courant de la vieille controverse, et qu'ils n'ont pas les moyens de la trancher. Ainsi :

M. Gaspard de Verneuil, maire de Paray, au neuvième interrogatoire : « S'il sait l'année, le mois, le jour, le lieu et l'en- » droit du lieu où est née la servante de Dieu, » répond *qu'il ne sait rien de tout cela ; ou que, s'il sait quelque chose, c'est pour l'avoir ouï dire, qu'il ne peut donc rien déposer de certain.*

M. Leclerc, tanneur à Toulon-sur-Arroux, répond *qu'il ne sait rien de précis sur ce sujet.*

M. Claude Girardon, de Tancon, curé de Vitry-sur-Loire, répond *qu'il ne sait rien de bien certain là-dessus.*

M. Jean-Baptiste Aufiliâtre, ancien professeur de belles-lettres à Paray, et curé de Changy, répond *qu'il n'a pas assez étudié la question pour pouvoir affirmer quelque chose.*

Enfin, M. Jean-Marie Malherbe, né à Paray, et curé de cette ville, répond *qu'il ne peut rien dire de certain, les uns faisant naître la servante de Dieu dans un lieu, et les autres dans un autre.*

Il y avait donc, dans tout le pays, une tradition du Terreau opposée à celle de Lhautecour, comme il y avait le texte manuscrit des contemporaines opposé au texte imprimé de Languet. Je renouvelle la remarque que tous ces témoins avaient vécu longtemps avant la Révolution, alors qu'il y avait encore en France des traditions sérieuses de famille et de localité. Aujourd'hui, on ne sait plus ce que c'est. On va, on fait vite et l'on oublie. Tout marche à la vapeur ou à l'électricité.

Après l'affirmation générale, aussi fausse qu'absolue, qu'il n'y a jamais eu de tradition en faveur du Terreau, on entre dans le détail. On produit :

1° Le témoignage de M. Chrysostome Alacoque. Je n'ai rien à ajouter en réponse à ce que j'ai écrit dans la seconde partie de ce mémoire ;

2° Vient ensuite le témoignage du père de la Bienheureuse. On lui attribue d'abord une signature qui est celle de son propre père, et par conséquent du grand-père de la Bienheureuse. J'y ai été trompé moi-même, à la fin de ma seconde partie. Ce n'est pas le père de Marguerite-Marie, c'est son grand-père, qui signe en 1644, quelques mois avant son décès, et simplement comme témoin : *C. Alacoque, notaire royal au village des Janots*. Ce respectable aïeul vivait retiré des affaires, dans la petite maison encore debout qu'il s'était fait construire à la hâte aux Janots, après l'incendie de sa maison de Lhautecour ; tandis que son fils, qui sera le père de la Bienheureuse, *notaire héréditaire*, comme il signe, et juge du Terreau aux lieu et place de son père, était installé en la vaste maison du juge de cette seigneurie.

On accumule ensuite des textes comme ceux-ci, qui ne font rien à la question, et ne renferment pas la conséquence qu'on en voudrait tirer en faveur de Lhautecour :

« En 1645, notaire royal demeurant à Verosvres. »

« En 1647, notaire royal. »

« En 1651, notaire royal de Verosvres. »

« En 1654, le 25 juillet, notaire royal et lieutenant des » terres et seigneuries du Terreau. »

A côté de ces signatures bien inoffensives, il y en a deux où on lit : « Notaire royal, demeurant à Lhautecour. » Je n'ai pas à revenir sur les explications longuement développées vers le milieu de la seconde partie.

3° Le témoignage invoqué ensuite est celui de Mme veuve Alacoque, mère de la Bienheureuse.

Ce n'est pas cette dame qui parle ; c'est son notaire, M. Deschizeault, dans un acte d'amodiation où on lit : « Dame Phi-

» liberte Lamyn, veuve de M. C. Alacoque, *vivant notaire* » *royal*, au lieu de Lhautecour, paroisse de Verosvres. »

Voir pareillement le milieu de la seconde partie ci-dessus.

Mais il y a à la fin de cet alinéa quelques confusions, utiles peut-être à la cause que l'on soutient, et qui demandent à être immédiatement mises en lumière.

On veut d'abord confondre Lhautecour avec les Janots; c'est le fait de tous les partisans de Lhautecour, qui veulent faire croire que la maison actuelle des Janots est vraiment celle que Languet veut désigner comme le lieu de la naissance de Marguerite-Marie. C'est pour cela qu'on rejette sans façon l'enquête de M. Beauchamp, en 1830. On dit, en effet, à la page 446 et au nombre 2, que M. Alacoque était « *notaire* » *royal des Janots, c'est-à-dire de Lhautecour, dont les Janots* » *font partie.* »

Or, les Janots et Lhautecour se rencontrent souvent aux vieux registres de Verosvres, mais sans être jamais confondus l'un avec l'autre. J'ai dit la répugnance de MM. Alacoque pour le nom effectivement peu gracieux des Janots; leurs efforts pour lui substituer celui de Lhautecour; qu'en 1673 on trouve un texte dans ce sens; mais que définitivement la tentative n'a pas abouti, et que dans la Carte de France de Cassini, comme dans nos Annuaires de Saône-et-Loire, aussi bien que dans l'usage commun du pays, on n'a pas cessé de distinguer Lhautecour des Janots.

Pareillement, pour *la maison du Cabinet*, elle n'est point aux Janots, mais au centre du village de Lhautecour. La maison des Janots, ni aucune de ses dépendances, n'a jamais reçu ce nom de *maison du Cabinet*, que sous la plume intéressée de mon contradicteur, lequel lui donne ce nom dans le texte de son histoire et dans les notes pour s'en faire un argument. Tout le monde, dans le pays, connaît *la maison du Cabinet*; personne ne l'a jamais placée aux Janots. Je suis autorisé à nommer ici, comme témoins de mon affirmation :

1° M. Etienne Lapalus, actuellement curé-archiprêtre de

Digoin, qui est né et a passé son enfance à Lhautecour, et à côté de *la maison du Cabinet* ;

2° M. Pierre Lapalus, frère du précédent et curé de Montmelard ;

3° M. P. Philibert, curé-archiprêtre de Montceau-les-Mines, qui a passé son enfance et fait ses premières études chez un ancien curé de Verosvres. J'en pourrais produire beaucoup d'autres, mais c'est assez.

Dans le nombre 4°, je ne relèverai qu'une expression qui se trouve aux dernières lignes et qui soulève une question de mesure ou de modération : *est modus in rebus*. « L'*imagina-* » *tion de ceux qui ont rêvé* que (M. Alacoque) avait quitté » son cabinet de notaire pour aller s'établir au Terreau..... » *est inexplicable*. »

L'auteur, qui n'a passé que deux heures à Verosvres pour la visite des lieux et l'étude des vieux registres, et qui n'a consacré que deux jours à l'étude des archives de la Visitation de Paray, est trop prompt à accuser de légèreté, d'inintelligence et de mauvaise foi ceux qui ne pensent pas comme lui. Il a écrit à la page 28 de sa 3e édition : « Un ou deux docu- » ments, *légèrement étudiés et mal compris*, ont, dans ces » derniers temps, jeté un peu d'ombre sur ce point... » Et à la page 46, note 2 : « Non pas les enfants mariés, comme » *l'ont imaginé* quelques historiens *qui ne connaissaient pas* » le procès de canonisation... » (Comment, ni Languet, ni le P. Daniel n'auraient connu la procédure de 1751.) A la page 468, ligne 9e, on lit : « *L'imagination de ceux qui ont rêvé...* » Enfin, à la page 472 : « Pour appuyer *tout le système*, on *a* » *prétendu*... Et on ajouté pour *égarer la piété* des pèlerins... » Or, tout *cela est une erreur... Si on eût étudié d'un peu plus* » *près les monuments*, on aurait vu... »

Voilà quelques-unes des aménités adressées à ceux qui croient à la possession du Terreau. Voilà de ces traits lancés jadis contre les martyrs qui se retournaient quelquefois contre les archers qui faisaient l'office d'exécuteurs !

Ainsi, en poursuivant l'examen de la thèse opposée au

Terreau et arrivant aux témoignages des supérieurs et des religieuses de la Visitation, on est stupéfait de lire en tête de ce paragraphe important les paroles que voici :

« Le R. Benoît Guilloux, prêtre, aumônier de la Visitation, » déclare qu'il sait de science certaine que Marguerite-Marie » *est née* dans la paroisse de Verosvres, au hameau de Lhau- » tecour. »

A quoi je réponds : 1° M. Benoît Guilloux n'est pas un R. P. de quelque ordre régulier ; 2° il n'a jamais été aumônier de la Visitation, ni à Paray, ni ailleurs ; avant et après la Révolution, il a été curé de Palinges, où il est décédé en 1827 ; 3° ce n'est pas à Lhautecour, c'est au Terreau qu'il fait naître, de science certaine, Marguerite-Marie.

Tout cela est constant et a été largement exposé en la première partie de ce mémoire. Comment concevoir, comment qualifier une distraction qui permet de faire dire à un témoin, lequel a prêté le serment le plus sacré de dire la vérité, et dans une procédure canonique, le contraire précisément de ce qu'il a déposé, entendu relire et signé de sa propre main?

Au nombre 7e on fait intervenir Mgr Bartholeschi et la bulle de canonisation. La cour de Rome mériterait d'être laissée respectueusement en dehors des controverses locales ; elle n'a jamais entendu comprendre les questions de géographie et de chronologie dans le domaine de l'infaillibilité pontificale, et elle est trop éloignée pour pouvoir trancher scientifiquement des questions de cette nature sur lesquelles les gens du pays sont en désaccord.

L'habileté du langage ne manque pas à la thèse que je suis pas à pas. Mais cela n'a pas toujours l'impartialité et la valeur de l'histoire.

Ainsi on produit avec complaisance les quatre sœurs étrangères et nouvelles venues dans le pays, qui ne pouvaient que suivre Languet, et on ne nomme même pas Mme Marie-Rose de Carmoy, ni sœur Madeleine Combrial, quand il s'agit de constater la tradition du monastère. Voir, en la première partie, le témoignage et la valeur du témoignage de chacune d'elles.

Arrivant au texte embarrassant des contemporaines que Marguerite-Marie « prit naissance au Terreau », on en pèse ainsi la valeur : « Le témoignage *des contemporaines*. Oui, » sans doute ; mais il est seul ; mais il émane de deux jeunes » religieuses qui n'ont vu la Bienheureuse que dans ses der- » nières années et au cloître ; qui n'avaient aucune notion de » la région où s'était écoulée son enfance ; qui d'ailleurs » n'attachaient pas d'importance aux questions de géographie » et de chronologie. »

On ne saurait mieux plaider; mais allons au fond des choses.

« Le *témoignage des contemporaines est seul ?* — J'ai donné plus haut les témoignages nombreux qui l'appuient plus ou moins directement, et la tradition de Verosvres, celle de la Visitation, celle de tout le pays, qui le confirment largement.

« Mais il émane de deux jeunes religieuses qui n'ont vu la » Bienheureuse que dans ses dernières années et au cloître ! »

Ces deux religieuses qu'on semble craindre de nommer, dont on tait le nom, s'appelaient sœur Françoise Verchère de Reffye, et Péronne-Rosalie Marque de Farges. Elles sont une des gloires les plus pures de Marcigny qui les a vues naître, comme de la Visitation à laquelle elles se sont données bien jeunes ; en effet, au sortir du pensionnat des Ursulines de Paray où elles avaient connu le P. de la Colombière, qui avait fait faire la première communion à sœur Péronne Rosalie. Toutes deux avaient fait leur noviciat sous la direction de la Bienheureuse et vécu ensuite sept ans dans son intimité, de 1683 à 1690. On sait la prédilection de Marguerite-Marie pour ces deux âmes si dignes d'elle et qui se montrèrent toujours les plus dociles et les plus zélées disciples du Sacré-Cœur. Elle leur avait prédit qu'elle mourrait entre leurs bras : glorieuse annonce qui s'est réalisée le 17 octobre 1690. Et l'on veut nous présenter ces deux témoins comme presque étrangères à la Bienheureuse qu'elles n'auraient connue *que dans ses dernières années et au cloître !*

On ajoute qu'elles « n'avaient aucune notion de la région » où s'était écoulée son enfance. »

Où est la preuve, où est seulement la probabilité de cette affirmation ? Trois sources leur avaient été offertes, dès l'origine, pour être parfaitement renseignées sur la région de Verosvres et de Corcheval : 1° les conversations de la Bienheureuse aux heures de la récréation ; 2° celles de sœur de Fautrières-Corcheval, belle-sœur de la marraine de Marguerite-Marie ; 3° celles que sœur Péronne-Rosalie avait eu avec sa grand'tante, Mme Marque de Coindri, née Thibaut-Desprès, de la maison des seigneurs du Terreau.

On dit ensuite : « Les contemporaines d'ailleurs n'atta» chaient pas une grande importance aux questions de géo» graphie et de chronologie. »

Une religieuse attache toujours une grande importance aux plus petites choses qu'elle fait en vertu de la sainte obéissance. Comment donc ! Elles sont chargées officiellement par leurs supérieures, et sur les instances d'un grand prélat, Mgr Languet, de recueillir tout ce qui peut servir à l'histoire de la Bienheureuse ; elles s'acquittent de ce devoir avec un soin si minutieux qu'elles vont jusqu'à donner le nom du hameau où elle est née, au lieu de se contenter du nom de la paroisse qui est Verosvres, et avec tant d'exactitude et de succès qu'elles ont mérité l'estime et la reconnaissance publiques, et l'on vient nous dire *qu'elles n'attachaient pas* d'importance aux questions de géographie et de chronologie qu'on a appelées les deux ailes de l'histoire !

Le mérite des contemporaines ne se mesurera jamais sur ces rapetissements intéressés. Leur réputation est faite depuis longtemps, et rien ne saurait l'atteindre. Elles ont joui l'une et l'autre de l'estime et de la confiance de Mgr l'évêque de Soissons, de leur saint Ordre, de tous les historiens de la Bienheureuse, et par leurs vertus éminentes comme pour leur œuvre, elles ont mérité d'avoir chacune une longue et intéressante biographie dans l'*Année sainte de la Visitation*. (T. V et t. IX.)

Il est bien vrai qu'elles commettent une erreur de chronologie, quand elles font naître Marguerite-Marie en 1648. Cette

erreur depuis longtemps signalée, s'explique par ce double fait qu'elles n'avaient pas sous les yeux l'acte de baptême de la Bienheureuse, et qu'elles lui donnaient quarante-deux ans d'âge, ce qui remonte bien à 1648 en partant de 1690. Les actes de baptême et de décès prouvent qu'elle avait 43 ans et quelques mois, à son décès.

Mais on leur attribue, à l'endroit où nous en sommes, deux autres erreurs dont elles sont bien innocentes.

Elles la font naître au Terreau. Erreur, dit-on. « Elle n'est pas née au Terreau. » C'est la question, même aujourd'hui; et ce mémoire démontre, j'ose le croire, que l'erreur n'est pas aussi manifeste qu'on veut bien le croire.

Autre erreur prétendue; elles disent que Marguerite « fut » baptisée dans la paroisse de Verosvres, petit village dépen- » dant du Mâconnais... Verosvres, répond-on vivement, n'a » jamais dépendu du Mâconnais, mais du Charollais. »

Il faudrait, au moins, se mettre d'accord avec soi-même. A la page 496, on donne l'acte d'amodiation des biens de Mme veuve Philiberte Alacoque, mère de la Bienheureuse. J'y copie, à la fin, les lignes suivantes : « Reconnu et fait au lieu » de Lhautecour, au chemin qui va dudit lieu à Trivy, proche » la terre et la vigne d'icelle Lamyn, RESSORT DU MACONNOIS, » comme ont dit les parties. »

Aux archives de la Visitation, il y a « une quittance géné- » rale pour dame Philiberte Lamyn, contre Mre Philibert, » procureur et notaire royal à Mascon, du 4 mars 1656. » On » lit vers la fin : « Fait et passé au lieu de Verosvres, en la » place appelée le Croc au Loup, qui est au grand chemin ten- » dant du Terreau à Trivy, dans le DISTRICT DE MASCONNOIS... »

Enfin, dans un long et savant mémoire fait et imprimé pour Mme Catherine Thibaut de Noblet, dame du Terreau, on lit page 9, ligne 13 : « La terre du Terreau est située partie en » Charollois, partie en MACONNOIS. »

Qui donc est ici dans l'erreur? Ce ne sont pas, assurément les modestes contemporaines.

Poursuivons. On veut essayer une explication de la pré-

tendue erreur des contemporaines, faisant naître Marguerite-Marie au Terreau, et l'on n'hésite pas à donner celle qui suit comme la plus probable : « Plus probablement elles avaient » sous les yeux les lettres adressées en 1651 et 1656 à *M. Ala-» coque, juge du Terreau, au Terreau*, et elles se sont imagi-» nées que c'est là qu'il habitait. »

Il n'y a à cela qu'un mince inconvénient ; c'est que ces lettres, que j'avais signalées dans la seconde édition de mon *Histoire populaire* de la Bienheureuse, p. 430 (Grenoble 1870), n'ont été données à la Visitation, et n'y sont connues que depuis l'an de grâce 1863. Comment donc auraient-elles pu, à deux cents ans de là, induire en erreur nos vigilantes contemporaines ?

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

Il est juste de dire que le texte cité plus haut est celui de la première édition. Dans la dernière, je n'ai plus retrouvé que ce replâtrage : « Peut-être avaient-elles eu sous les yeux des » lettres adressées à M. Alacoque, *juge du Terreau, au Ter-» reau*, et elles se sont imaginées que c'est là qu'il habi-» tait. »

La conclusion, dans les deux éditions, est toujours le même refrain :

« Quoi qu'il en soit, leur témoignage est isolé, en contra-» diction avec tous les documents, n'ayant pu créer au monas-» tère une tradition, nul par conséquent et sans aucune auto-» rité. »

Les deux pages qui suivent ne sont qu'une reprise. Il n'y a été déjà que trop longuement répondu.

Enfin, à la page 472, arrive la grosse affaire de l'existence, ou non d'une chapelle au Terreau. On entre ainsi en matière :

« Pour appuyer tout le système et le faire concorder avec » les documents primitifs, on a prétendu qu'il y avait une cha-» pelle au Terreau où le Saint Sacrement était conservé, » un chapelain (M. Basset), ainsi qu'il résulte d'un acte » public de 1656. Et on a ajouté, pour achever d'égarer la

» piété des pèlerins, que c'est là que purent commencer les » précoces et touchantes manifestations d'amour de Margue- » rite envers la divine Eucharistie. »

« Me me adsum qui feci..... » C'est moi qui suis le coupable. C'est moi qui ai écrit cela dans mon *Histoire populaire*, 2e édit., p. 431 ; et surtout textuellement dans mes *Saints pèlerinages de Paray et de Verosvres*, que l'on a mis largement à contribution sans le dire ; comme on a copié mes fautes et commis mes omissions sans s'en douter. C'est donc moi qu'atteint la sentence qui ne se fait pas attendre et que le lecteur a pu déjà pressentir :

« Or tout cela est une erreur. Cette chapelle du Terreau dont » on parle existait bien, mais elle n'était pas dans le château. » Si on eût étudié d'un peu plus près les monuments, on aurait » vu qu'elle était dans l'église de Verosvres. »

Je n'ai jamais contesté, ni personne que je sache, que la chapelle funéraire des seigneurs du Terreau, dédiée à Notre-Dame de Pitié et à saint Laurent, était dans l'église de Verosvres. Je l'ai vue de mes yeux dans la vieille église en ruines où il m'a été donné, il y a trente-huit ans, de dire la sainte messe. On trouve aux registres de Verosvres et ailleurs des actes où il est évidemment question de cette chapelle qu'on aimait mieux naturellement voir à l'église qu'au château, à cause de sa funèbre destination.

Cela prouve-t-il que le château n'avait pas aussi sa chapelle domestique? — L'acte d'amodiation, de la page 496, qui nous a déjà servi à établir qu'il y avait dans la paroisse de Verosvres, un *District du Masconnois*, a pour premier témoin « M. Fran- » çois Basset, prêtre, chapelain des chapelles de Saint-Laurent » et de Saint-Denis, fondées en l'église et chapelle du Ter- » reau. » Ce texte embarrassé ne s'explique que par l'existence simultanée de deux chapelles, l'une en l'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame de Pitié et à saint Laurent; l'autre, au château du Terreau, dédiée à saint Denis. C'est là ce qui justifie la présence au Terreau d'un chapelain. Autrement le curé aurait suffi.

L'existence de cette chapelle du château et de son chapelain nous est révélée dès l'an 1535, et le 28 avril, dans un acte de l'official d'Autun, lequel accepte et confirme une donation importante de terres et de vignes, en faveur du *chapelain de Saint-Laurent, en l'église parochiale de Verosvres,* par dame Charlotte d'Andelot, dame du Terreau, et son fils, à condition « que les chapelains servant ladite chapelle, pour lors et du » présent, seront tenus dire par chacune semaine deux messes, » outre et par-dessus une jà fondée, le jour de samedi, en » ladite chapelle, par leurs prédécesseurs ; lesquelles messes » se diront à tels jours, chaque semaine, que bon semblera » auxdits fondateurs, AU CHATEL DU TERREAU ou en ladite » chapelle de Saint-Laurent. » Pour dire une messe au *châtel du Terreau,* il faut bien qu'il ait sa chapelle. L'acte continue ainsi : « Ledit chapelain se fournira de chandelles et de pain » et vin à célébrer avec, et sera tenu, ledit chapelain, aider à » chanter les grand'messes, vêpres et matines qui se diront à » l'église dudit Verosvres, en office parochial..... Et le chapelain qui pour le présent est et pour lors sera, ne pourra » vendre ces biens, ni les grever d'hypothèques. »

En 1633, je trouve dans mes archives une transaction entre la dame du Terreau et le chapelain de la chapelle de Saint-Denis, du 8 mars. Le chapelain d'alors, qui est nommé dans l'acte, était Me Guillaume Aumônier. La dame s'oblige, entre autres choses, « à rétablir la maison pour la résidence dudit » chapelain de même et en tel état qu'elle était lors dudit » échange... Et là où ladite dame trouverait quelques papiers ou » renseignements, faits au profit de ladite chapelle, ou de ceux » qui la desservent, elle promet de les remettre audit chapelain, » si mieux elle n'aime luy en faire délivrer un extrait duement » collationné et vidimé. »

Le pluriel : *ceux qui la desservent* explique la présence dans le même acte de *Me Gabriel Droyn, chapelain de ladite chapelle,* qui n'était encore que jeune *clerc,* et auquel était dès lors assurée la succession du vénérable M. Guillaume Aumônier, chapelain en exercice.

Je regarde cette pièce comme de la plus haute importance dans la question du Terreau. La maison du chapelain avait été démolie, ou gravement endommagée, au milieu des guerres civiles. Courtépée, en son *Histoire de Bourgogne*, 1re édition, t. IV, page 13, écrit que le Charollais « fut souvent le » théâtre d'un brigandage affreux pendant les guerres civiles, » sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Presque tous les » bourgs et les châteaux furent pris, repris et ruinés. » Dans le sac du Terreau, la maison du chapelain, comme travail avancé, avait eu particulièrement à souffrir. En 1633, la dame du Terreau s'engage à la rebâtir comme elle était précédemment.

Cette maison du chapelain du Terreau, rebâtie peu après (1633), n'est autre que le corps de bâtiment encore debout, donnant au nord sur la cour du château, et au midi sur un assez grand jardin, clos de murs, séparé de celui des châtelains et pourtant compris dans la clôture du parc.

Dans les appartements supérieurs, qui ont leur entrée indépendante, était logé le chapelain. Au rez-de-chaussée et sous terre se trouvaient l'auditoire du juge et la prison de la justice que l'on voit encore. Ainsi, dans les campagnes, voyons-nous la salle de mairie annexée à l'école communale. Le juge ne résidait pas là ordinairement. C'était communément un notaire du voisinage qui en avait le titre et en remplissait les honorables fonctions, tout en résidant au siége de son étude. Les jours et aux heures d'audience, il se transportait à l'auditoire.

On voit, en effet, et nous l'avons dit plus haut, que le grand-père de la Bienheureuse et son père ensuite, l'un et l'autre notaire et juge du Terreau, demeuraient en leur maison de Lhautecour, où était leur maison patrimoniale et le siége de leur étude de notaire. Ce fut l'incendie de cette maison de Lhautecour qui les obligea à s'en éloigner, l'un en bâtissant sa nouvelle maison aux Janots ; l'autre, en allant s'établir au Terreau, dans les appartements du chapelain, au logement duquel il était plus aisé de pourvoir qu'à celui d'une famille.

C'est vers l'an 1644 qu'eut lieu cette séparation et l'installation du père de la Bienheureuse au Terreau, puisque c'est son grand-père qui a bâti et décoré la nouvelle maison des Janots, comme on le reconnaît à ses armes accolées à celles de sa femme Jeanne de La Roche.

Un peu plus tard, je le sais, le marquis Després fit au Terreau des constructions importantes, dans lesquelles je suis très porté à comprendre les vastes bâtiments qui sont à la suite de la maison de justice, en remontant vers le château.

Mais je persiste à croire, non sans raison, on le voit, que le père de la Bienheureuse est demeuré dans cette maison jusqu'à son décès, aux derniers jours de l'année 1655 ; que c'est là qu'est née cette enfant de bénédiction, le 22 juillet 1647 ; et que l'édifice qui subsiste encore est bien celui qui fut rebâti pour le chapelain du Terreau, vers 1633 ou 1634.

Après le décès de M. Alacoque, le chapelain du Terreau rentra dans sa maison, à l'exception de l'auditoire et de la prison qui restèrent affectés au service du juge de la seigneurie. Le successeur immédiat de M. Alacoque fut M. Deschiseault, notaire à Dompierre-lès-Ormes. Il eut pour successeur M. Chrysostome Alacoque, le frère de Marguerite-Marie ; puis M. Jean-Louis Alacoque, fils de Chrysostome, l'un et l'autre établis au Bois-Sainte-Marie, où ils avaient une maison plus grande que celle des Janots, et dont ils furent tous deux maires perpétuels.

C'est M. François Basset, chapelain, qui dut s'y installer le premier.

Après M. Basset, le chapelain des chapelles de Saint-Laurent en l'église de Verosvres et de Saint-Denis au château du Terreau, fut M. Benoît Aucaigne, qui, au 2 juin 1668 *(Registres de Verosvres), ondoye, en la chapelle du Terreau, Jean de Thibaut-Després ;* lequel ne reçoit les cérémonies supplémentaires et les saintes onctions du baptême, en l'église de Verosvres et des mains de M. Antoine Alacoque, curé, que le

26 octobre 1670, conjointement avec son frère Joseph de Thibaut-Desprès, qui avait pareillement été *ondoyé par ledit sieur curé de Verosvres, dans la chapelle du château du Terreau, le* 6 *avril* 1660.

Le même M. Aucaigne (Benoît), avec le même titre de chapelain de la chapelle du Terreau, et les mêmes faits que je viens de dire, se retrouve au *mémoire* généalogique *sur la maison de Thibaut-Noblet-Desprès,* écrit au siècle dernier par M. Potignon de Montmegin, que je tiens, ainsi que les autres pièces citées ici, à la disposition de ceux qui voudraient les vérifier.

Je relève enfin, dans le *Testament de dame Gilberte Arleloup, dame du Terreau,* du 29e janvier 1668, le texte qui suit : « Fait, passé, lu et relu à ladite dame testatrice..., présents, « Me Benoît Aucaigne, prêtre, chanoine d'Aigueperse, résidant au Terreau. »

CONCLUSION GÉNÉRALE

En voilà assez, je l'espère, pour établir que je ne suis pas un homme de parti pris *a priori* et que j'ai étudié d'assez près ces questions pour justifier ma bonne foi et prouver *aux pèlerins* que je suis incapable de *vouloir égarer leur piété.*

La longueur de cette étude, sur un appendice de neuf pages, montre assez jusqu'où il faudrait aller, s'il fallait soumettre tout un volume à cette analyse.

Dieu m'en préserve ! Je n'ai pas, je le sais mieux que personne, la vertu et la force d'esprit de saint Bernard. Et cependant, cet aimable saint, dans son *Apologia ad Guillelmum,* relative aux moines de Cluny, déclare hautement que de pareils écrits lui faisaient du mal, qu'il y perdait l'esprit de dévotion et d'oraison : « Scito tamen non modico me hujuscemodi scriptitationibus feriri detrimento ; quia multum hinc mihi devotionis subtrahitur, dum studium orationis intermittitur. »

Paray-le-Monial, en la fête de saint Laurent,
10 août 1877.

F. Cucherat.

ERRATA

—

P. 3, l. 11. Au lieu de *situation,* lire : *question.*
P. 4, l. 2. Au lieu de 1704, lire : 1711.
P. 11, l. 15. Au lieu de *Alocoque,* lire : *Alacoque.*
P. 12, l. 4, lire : Tickell.
P. 14. Avant-dernière ligne, lire : Greffyé.
P. 20, l. première de la note, lire : assez.
P. 32. Fin de la l. 16, lire : étaient.
P. 37, l. 26, lire : 1715.

P. 3, l. 7 et 8. La proposition est mal posée. Il faut lire : « Mais quel est le lieu de la paroisse de Verosvres « où est née la Bienheureuse Marguerite-Marie ? Dans « quel hameau a-t-elle passé, auprès de ses parents, « les quatre premières années de sa vie ? Est-ce à « Lhautecour ? Est-ce au Terreau ? C'est là, etc. »
P. 37, l. 23. Le texte se trouve tronqué involontairement. Il faut lire : les enfants de domestiques mariés.

Autun, imp. Dejussieu père et fils.

